

Prévoir un contact légataire qui gèrera notre compte Facebook advenant un décès ou désigner qui pourra nous faire twitter de l'au-delà : c'est bizarre, mais c'est utile !

Parce qu'il est difficile de fermer ou de supprimer un compte si l'abonné n'a pris aucune précaution de son vivant. Toutes les données numériques sont conservées et, même mort, l'internaute ne disparaît jamais totalement de la toile.

Les vidéos que vous postez sur Instagram pourront probablement être vues par vos arrière-arrière-petits-enfants!!!

FUNÉRAILLES 2.0

Forcés de se pencher sur la question, les médias sociaux prennent progressivement des mesures. Twitter accepte de désactiver un compte sur présentation d'un certificat de décès. Facebook propose le compte de commémoration : votre légataire (désigné de votre vivant) peut changer votre photo de profil, annoncer un rassemblement en votre mémoire et répondre aux nouvelles demandes d'amitié, par exemple.

DROIT À L'OUBLI

De plus en plus de voix s'élèvent pour demander aux géants, comme Google ou Facebook, de permettre la suppression facile et définitive de données numériques. Le débat ne concerne pas que les internautes décédés, d'ailleurs.

Question de logique : on partage rarement nos mots de passe. Du coup, plusieurs comptes restent actifs après un décès. Sur les 1,44 milliard d'abonnés Facebook, combien sont morts ? « Nous ne rendons pas cette donnée publique », répond la multinationale. En France, la Commission nationale informatique et liberté estimait, en 2014, qu'environ 1 % des comptes appartenaient à des personnes décédées. Soit 14 millions !

VIE ÉTERNELLE

ENTERRR SA VIE NUMÉRIQUE : MISSION IMPOSSIBLE ?



LA MORT EN LIGNE

Le cimetière virtuel Memento propose d'être « inhumé » avec les plus grands noms de l'Histoire et vos idoles disparues. Comme si vous enterriez votre vie virtuelle aux côtés de celle de Steve Jobs, Amy Winehouse et Jésus (Jésus en ligne, vraiment?).

D'autres entreprises se spécialisent plutôt dans le testament numérique, et offrent de gérer les identités en ligne du défunt. Pour DeadSocial, préparer sa mort numérique est aussi important que de choisir entre l'incinération ou l'embaumement.

En 2014, l'entreprise a mené un sondage : 19% des répondants ont dit souhaiter que leurs comptes sur les médias sociaux restent actifs après leur mort. 41% penchaient plutôt de l'autre côté. Et vous? ★